

NOV 29 1979



NATIONS UNIES

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/34/439

S/13515

4 septembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALECONSEIL
DE SÉCURITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trente-quatrième session
Points 24, 25, 27, 28, 91 et 94 de
l'ordre du jour provisoire *

QUESTION DE PALESTINE

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT

SUD-AFRICAÏN

QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES
ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES
A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 24 août 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent de la Zambie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué final publié par les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth à l'issue de leur réunion, tenue à Lusaka (Zambie), du 1er au 7 août 1979.

Je vous prie de bien vouloir faire diffuser ce communiqué final comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 24, 25, 27, 28, 91 et 94 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,

(Signé) Paul J. F. LUSAKA

* A/34/150.

ANNEXE

Communiqué final de la réunion des chefs de gouvernement des pays
du Commonwealth, tenue à Lusaka du 1er au 7 août 1979

CHEFS DE GOUVERNEMENT DES PAYS DU COMMONWEALTH

Réunion tenue à Lusaka du 1er au 7 août 1979

Communiqué final

1. Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth se sont réunis à Lusaka du 1er au 7 août 1979. Vingt-sept des trente-neuf pays représentés à la réunion l'étaient par leur président ou leur premier ministre. M. Kenneth Kaunda, président de la Zambie, assurait la présidence.

2. Les chefs de gouvernement ont adressé un message de félicitations à Sa Majesté la Reine, Chef du Commonwealth. Ils ont dit combien il leur était agréable de se réunir à Lusaka, capitale de la Zambie, nation africaine à l'avant-garde de la lutte pour l'émancipation des hommes. Ils ont chaudement félicité le Gouvernement zambien des excellentes dispositions prises pour la réunion et l'ont remercié de son hospitalité.

3. Les chefs de gouvernement ont souhaité la bienvenue à leurs collègues des Iles Salomon, de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Kiribati, qui étaient devenus membres du Commonwealth depuis la réunion précédente, et ont également félicité Tuvalu qui était devenu membre spécial.

4. Les chefs de gouvernement, reconnaissant la contribution croissante que le Commonwealth peut apporter à la solution des problèmes mondiaux, ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à leurs réunions et à la possibilité qui leur est ainsi offerte de se consulter pour parvenir à un consensus sur certains des grands problèmes auxquels le monde doit faire face.

Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux

5. Les chefs de gouvernement ont approuvé à l'unanimité et proclamé la Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux.

Evolution de la situation dans le monde et dans le Commonwealth

6. Examinant l'évolution politique survenue depuis leur dernière réunion, les chefs de gouvernement étaient conscients de la gravité et de la complexité des problèmes auxquels doivent maintenant faire face les pays de la communauté internationale, notamment en Asie du Sud-Est, en Afrique australe, au Moyen-Orient et dans la Méditerranée. Ils se sont déclarés préoccupés de voir nombre de ces problèmes, dont certains sont anciens, prendre maintenant des dimensions inquiétantes. Ils ont analysé l'évolution politique dans le contexte peu encourageant de difficultés économiques croissantes qu'ils ont ensuite examinées plus en détail. Ils ont noté que des problèmes économiques internationaux insolubles étaient de plus en plus cause d'instabilité politique dans de nombreuses régions du monde et qu'il était souvent difficile aux gouvernements, du fait de ces problèmes, de prendre les mesures de politique intérieure nécessaires pour promouvoir la justice économique et sociale conformément au respect des droits fondamentaux de l'homme. La persistance opiniâtre

de l'apartheid et des politiques racistes en Afrique australe a été une cause de préoccupation grave pour le Commonwealth et les chefs de gouvernement ont reconnu que, si la solution satisfaisante de ce problème devait tarder encore, on risquait de voir le Commonwealth lui-même divisé, et compromises plus encore la paix et la sécurité de la région tout entière.

7. En se penchant sur ces problèmes et d'autres problèmes internationaux, les chefs de gouvernement ont reconnu qu'une seule puissance ou un groupe de puissances ne pouvait plus imposer de solutions; toute solution durable exigeait une action collective de la communauté internationale tout entière. Les chefs de gouvernement attendaient du Commonwealth qu'il joue un rôle important pour la défense de principes communs, le rapprochement d'attitudes divergentes, la conciliation d'intérêts opposés et l'édification d'une base plus solide pour la paix et la prospérité mondiales.

Asie du Sud-Est

8. Les chefs de gouvernement ont étudié la grave situation que créent en Asie du Sud-Est les conflits armés d'Indochine. Ils se sont déclarés préoccupés par la poursuite des conflits et des tensions dans la région et par le fait que ceux-ci se trouvaient exacerbés par l'action de puissances extérieures. Ils ont souligné le risque très réel de voir ces conflits s'étendre à une zone plus vaste encore.

9. Les chefs de gouvernement ont condamné tous les actes d'intervention armée dans la région qui contreviennent au principe universellement reconnu de respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats. Affirmant le droit des peuples de la région à déterminer leur propre avenir librement, sans ingérence, subversion ou contraintes de l'extérieur, ils ont demandé que toutes les forces étrangères se retirent rapidement des zones de conflit. Demandant instamment à tous les Etats de l'Asie du Sud-Est d'établir des relations pacifiques, amicales et harmonieuses, les chefs de gouvernement ont noté avec approbation les efforts en cours pour faire rapidement de la région une zone de paix, de liberté et de neutralité et ont demandé à tous les Etats d'apporter leur plein appui à ces efforts.

Réfugiés

10. Les chefs de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que le problème international des réfugiés s'étend dans le monde. Ils ont prêté attention aux problèmes particuliers des réfugiés en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Méditerranée orientale.

11. Ils ont rappelé que le Commonwealth était depuis longtemps préoccupé par les mouvements forcés de réfugiés, conséquence des harcèlements auxquels se livraient les autorités en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. Ils ont exprimé leur inquiétude devant le fardeau supplémentaire que doivent supporter les pays indépendants d'Afrique australe, qui s'acquittent d'un devoir humanitaire en accueillant et en prenant en charge les réfugiés.

12. Les chefs de gouvernement se sont déclarés gravement préoccupés par l'immense problème des réfugiés qui quittent les pays d'Indochine, notamment le Viet Nam, à cause de la situation dans laquelle se trouve la région, ce qui crée de graves problèmes politiques, socio-économiques et de sécurité pour les autres pays et territoires d'Asie du Sud-Est. Ils ont noté que, si l'on n'y mettait pas fin, ce problème compromettrait la stabilité de la région. Ils ont noté avec satisfaction les efforts entrepris dans la région, notamment par la Malaisie et Hong-kong, ainsi que les vastes programmes de réinstallation des réfugiés, notamment ceux qui ont été entrepris par l'Australie, le Canada, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande. Ils ont appelé tous les membres de la communauté internationale à accroître leurs contributions au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à coopérer activement avec les travaux de cet organisme, auquel ils ont exprimé leur admiration et leur soutien.

13. A cet égard, ils ont pris note avec approbation de la déclaration faite par M. Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle les pays d'origine sont tenus de respecter le droit à l'émigration et à la réunion des familles, en évitant toute action qui ferait que les gens quittent le pays dans des conditions mettant leur vie en danger. Cette obligation découle du droit fondamental des personnes à demeurer dans leur pays ou à le quitter en toute liberté. Les chefs de gouvernement ont également noté qu'à la conférence récemment tenue à Genève par l'Organisation des Nations Unies sur les réfugiés d'Indochine, le Viet Nam s'était engagé à coopérer avec la communauté internationale pour régulariser le départ de ces réfugiés. Ils ont exprimé l'espoir que le Viet Nam continuerait à témoigner d'une attitude positive et aiderait à trouver une solution effective et permanente au problème des réfugiés.

Afrique australe

14. Les chefs de gouvernement ont tenu une discussion franche sur les problèmes actuels de l'Afrique australe et leurs conséquences pour le Commonwealth et, plus généralement, pour la communauté internationale. Tout en reconnaissant que certains événements survenus depuis leur réunion de Londres avaient apporté des éléments nouveaux, ils sont restés préoccupés par les risques que présente la situation actuelle. C'est pourquoi ils ont souligné qu'il était urgent de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes persistant dans la région.

15. Pour ce qui est de la situation en Rhodésie, les chefs de gouvernement ont donc :

a) Réaffirmé qu'ils étaient pleinement attachés à un véritable gouvernement par la majorité noire pour la population du Zimbabwe;

b) Reconnu, dans ce contexte, que la constitution de règlement interne présentait des défauts sur certains points importants;

c) Accepté pleinement que le Gouvernement britannique avait la responsabilité constitutionnelle d'accorder l'indépendance juridique au Zimbabwe sur la base d'un gouvernement par la majorité;

d) Reconnu que la recherche d'un règlement durable devait faire intervenir toutes les parties au conflit;

e) Été profondément conscients de la nécessité urgente de parvenir à ce règlement et de rétablir la paix pour la population du Zimbabwe et ses voisins;

f) Accepté que l'indépendance sur la base d'un gouvernement par la majorité exige l'adoption d'une constitution démocratique assortie de garanties appropriées pour les minorités;

g) Reconnu que le gouvernement formé selon les dispositions de cette constitution d'indépendance doit être choisi par des élections libres et justes, sous une supervision adéquate des autorités britanniques et avec des observateurs du Commonwealth;

h) Noté avec satisfaction l'indication donnée par le Gouvernement britannique, selon laquelle une procédure appropriée pour la poursuite de ces objectifs serait qu'il convoque une conférence constitutionnelle à laquelle toutes les parties seraient invitées;

i) Admis en conséquence que, dans le processus d'application d'un règlement durable, un objectif essentiel était de faire cesser les hostilités et mettre fin aux sanctions.

16. Les chefs de gouvernement ont souligné que les graves problèmes que connaît la région d'Afrique australe découlent de la politique raciste du régime sud-africain, manifestée dans le système de l'apartheid. Afin d'exprimer formellement l'aversion extrême que leur inspirent toutes les formes de politique raciste, dans quelque lieu et de quelque manière qu'elle se manifeste, ils avaient décidé de rédiger une déclaration spéciale à ce sujet. C'est ainsi qu'a été publiée la Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux. Dans cette déclaration, le Commonwealth réaffirme son rejet de toutes les politiques visant à perpétuer l'apartheid, la ségrégation raciale, ou d'autres politiques fondées sur l'idée que des groupes raciaux sont ou peuvent être par essence supérieurs ou inférieurs.

17. Les chefs de gouvernement ont déploré que l'Afrique du Sud continue de refuser d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité qui prévoient l'indépendance de la Namibie, ainsi que les propositions du Secrétaire général de l'ONU exposées dans son rapport du 26 février 1979. Ils ont félicité les gouvernements du Commonwealth qui ont répondu affirmativement lorsque le Secrétaire général leur a demandé de fournir des personnels militaire et civil pour le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, qui a été proposé.

18. Les chefs de gouvernement ont condamné les mesures prises par l'Afrique du Sud pour créer une assemblée nationale illégale à l'intérieur de la Namibie à la suite des prétendues élections de décembre dernier. Ils ont déclaré que ces mesures contrevenaient aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et avaient été prises au mépris des efforts faits par la communauté internationale pour faire cesser l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et faire accéder sa population à une indépendance véritable.

19. Les chefs de gouvernement ont rappelé qu'en condamnant à maintes reprises la politique de l'Afrique du Sud, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité avaient averti l'Afrique du Sud qu'elle encourait une action internationale au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies si elle n'acceptait pas l'application des propositions de l'ONU pour la Namibie. Les chefs de gouvernement ont donc appelé l'Afrique du Sud à se plier aux décisions de la communauté internationale.

20. Notant que deux d'entre eux faisaient partie du groupe des cinq puissances qui ont tenté d'obtenir que l'Afrique du Sud coopère à l'application des décisions du Conseil de sécurité touchant à la Namibie, les chefs de gouvernement ont exprimé l'espoir sincère que cet effort contribuerait à accélérer l'accession de la Namibie à une indépendance véritable.

21. Réunis pour la première fois en session plénière en Afrique, les chefs de gouvernement ont rendu hommage aux pays africains en général, et aux pays africains du Commonwealth en particulier, qui, par leurs efforts remarquables, contribuent à rendre plus humanitaire la communauté internationale et à faire progresser le Commonwealth sur une voie judicieuse et sage. Ils ont rendu tout particulièrement hommage aux Etats de première ligne et au Nigéria qui ont soutenu activement les diverses initiatives entreprises en vue de parvenir à un règlement négocié des problèmes de la Rhodésie et de la Namibie.

22. Les chefs de gouvernement se sont déclarés satisfaits de la manière efficace dont le Comité du Commonwealth pour l'Afrique australe s'était acquitté de ses fonctions au cours des deux années écoulées. Après avoir examiné le rapport de ce comité, les chefs de gouvernement ont, à l'unanimité, souscrit aux recommandations qui y figuraient. Ils ont autorisé le Comité à poursuivre ses travaux et à intensifier sa collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour toutes questions présentant un intérêt commun.

23. En souscrivant aux recommandations du Comité du Commonwealth pour l'Afrique australe concernant l'assistance humanitaire du Commonwealth à l'Afrique australe, les chefs de gouvernement ont noté avec approbation la contribution, tant bilatérale que multilatérale, des membres du Commonwealth à l'assistance internationale destinée à la formation de personnel pour le Zimbabwe et la Namibie. A cet égard, les chefs de gouvernement ont félicité le secrétariat pour ses programmes d'assistance, d'un bon rapport coût-utilité et organisés de manière efficace, et ils ont décidé d'en développer la portée, sous réserve des ressources disponibles.

24. Les chefs de gouvernement ont noté avec préoccupation qu'à mesure que le conflit s'aggrave au Zimbabwe, ses effets se font de plus en plus sentir dans les Etats voisins du Commonwealth, à savoir le Botswana et la Zambie, ainsi qu'au Mozambique. Ils ont demandé à la communauté internationale d'intensifier son aide aux Etats de première ligne, afin d'atténuer les dommages causés à leur développement par les problèmes persistant en Afrique australe. Les chefs de gouvernement, notant avec approbation le programme d'assistance technique financé par le Fonds du Commonwealth pour le Mozambique et reconnaissant que le Gouvernement mozambicain accueillerait favorablement la poursuite de l'assistance du Commonwealth, ont décidé que le Fonds devrait rester ouvert aux gouvernements membres qui désireraient acheminer une aide par ce moyen. La Réunion a conclu que, si une assistance importante, tant bilatérale que multilatérale, est actuellement fournie aux Etats de première ligne et à l'Afrique australe, assistance à laquelle les pays du Commonwealth contribuent de manière importante, les besoins de la région justifient la poursuite d'un vaste programme d'assistance internationale. Dans le contexte d'un engagement collectif du Commonwealth et en réponse aux demandes des gouvernements membres, il a été demandé au Secrétaire général de compléter les activités d'autres organismes internationaux, en aidant à établir des plans d'intervention, y compris des études régionales, en prévision de l'arrivée au pouvoir de gouvernements indépendants et internationalement acceptés au Zimbabwe et en Namibie.

Chypre

25. Examinant les événements intervenus à Chypre depuis leur dernière réunion, les chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction l'accord conclu entre MM. Kyprianou et Denktash le 19 mai 1979, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ils y ont souscrit, mais ils se sont déclarés vivement préoccupés par l'absence d'une solution juste et équitable au problème de Chypre.

26. Ils ont regretté le piétinement des entretiens intercommunautaires qui devraient se fonder sur cet accord, et ils ont exprimé l'espoir que ces entretiens pourraient reprendre dès que possible afin qu'une solution juste et durable puisse être trouvée, sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant Chypre et conformément à l'accord Kyprianou-Denktash du 19 mai 1979.

27. Les chefs de gouvernement ont également regretté que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur Chypre n'aient pas été appliquées. Ils ont demandé une fois de plus que soit appliquée d'urgence la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, entérinée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 365 (1974), qui, avec d'autres résolutions ultérieures de l'Organisation des Nations Unies, devaient servir de base au règlement de la question de Chypre.

28. Ils se sont déclarés préoccupés par le fait que des troupes étrangères occupaient encore une partie du territoire de la République de Chypre et ils ont souligné l'urgence du retour volontaire dans leurs foyers des personnes déplacées, dans la sécurité, le respect des droits fondamentaux de tous les Chypriotes - ce qui supposait également de retrouver la trace et de rendre compte des personnes portées disparues des deux communautés - et le maintien de la structure démographique de la République de Chypre.

29. Ils ont noté la proposition concernant la démilitarisation totale et le désarmement de la République de Chypre présentée par le Président de la République de Chypre à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement comme contribution importante à la recherche d'une solution au problème de Chypre.

30. Ils ont réaffirmé leur solidarité avec le Gouvernement et le peuple chypriotes et ont réitéré à ce propos leur détermination de contribuer à la réalisation d'un règlement politique basé sur l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre.

31. Les chefs de gouvernement, convaincus en outre que le Comité du Commonwealth sur Chypre, créé en 1975 à la réunion de Kingston, pourrait jouer un rôle plus constructif dans la recherche d'une solution juste et durable au problème de Chypre, ont décidé de prier le Secrétaire général du Commonwealth de convoquer le Comité au niveau ministériel, chaque fois que nécessaire et avec le même mandat.

Belize

32. Les chefs de gouvernement ont examiné la situation du Belize et ont pris note avec appréciation des travaux du Comité ministériel du Commonwealth sur Belize. Ils ont réaffirmé leur plein appui aux aspirations légitimes du peuple bélizien à une indépendance rapide et garantie, sur la base de l'intégrité territoriale et ils ont reconnu à nouveau que tout règlement de la question devait avoir le consentement inconditionnel du Gouvernement et du peuple béliziens. Les chefs de gouvernement se sont engagés une nouvelle fois à rechercher une solution acceptable et, à ce propos, ils ont prié le Comité d'intensifier ses efforts, conformément à son mandat, pour mobiliser un appui international encore plus large en faveur de Belize. Notant les pourparlers en cours avec le Guatemala et conscients des responsabilités spéciales de la Grande-Bretagne en tant que puissance administrante, ils se sont félicités de ce que le Gouvernement britannique était prêt à reprendre les négociations afin d'arriver à un règlement acceptable sur le plan international et conforme à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Moyen-Orient

33. Les chefs de gouvernement ont examiné la grave situation du Moyen-Orient, en particulier la question centrale de Palestine. Rappelant les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, ils ont souligné qu'une paix juste et durable ne pouvait être obtenue que sur la base d'une solution globale confirmant les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie. A ce propos, les pays membres du Commonwealth qui siègent au Comité de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont attiré l'attention sur les recommandations du Comité. Les chefs de gouvernement se sont déclarés profondément préoccupés par le fait que le problème palestinien n'était pas encore résolu et qu'il continuait à constituer une grave menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient, dans la région de la Méditerranée et dans le monde entier. La plupart des chefs de gouvernement ont reconnu que l'Organisation de libération de la Palestine était le seul représentant authentique du peuple palestinien qui menait une lutte légitime pour un Etat palestinien indépendant.

Région de la Méditerranée

34. Les chefs de gouvernement ont souligné que la sécurité de l'Europe, celle de la région de la Méditerranée et celle du Moyen-Orient étaient interdépendantes et que l'Europe devait contribuer à rechercher des solutions justes et durables aux conflits de la région. A cet égard, l'application plus scrupuleuse du chapitre sur la Méditerranée, accepté et incorporé à l'Acte final d'Helsinki il y a quatre ans, renforcerait la sécurité de l'Europe et celle de la région de la Méditerranée ainsi que la paix au Moyen-Orient, ce qui contribuerait à l'instauration de la sécurité et de la coopération dans toute la région. Les chefs de gouvernement ont convenu qu'une stabilité plus grande dans la région de la Méditerranée permettrait aux pays de cette région et de l'Europe d'instaurer les uns avec les autres et aussi avec les pays membres du Commonwealth, une coopération plus libre et plus étroite.

Océan Indien

35. Les chefs de gouvernement ont passé en revue les événements survenus dans la région de l'océan Indien depuis leur dernière réunion. Ils ont observé avec regret que peu de progrès avaient été faits dans l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée en 1971 par l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également noté que la présence militaire de grandes puissances dans l'océan Indien s'était accrue au lieu de diminuer. Ils ont instamment prié les grandes puissances et les grands usagers maritimes de coopérer plus activement avec les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et avec le Comité spécial des Nations Unies pour l'application de cette déclaration.

36. Les chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont décidé que leurs représentants se réuniraient pour examiner la reprise des pourparlers, qui contribueraient, ils l'espéraient, à faire de l'océan Indien une zone de paix. Ils ont exprimé l'espoir que ces entretiens reprendraient sous peu.

Asie du Sud

37. Les chefs de gouvernement ont noté avec satisfaction que les pays du sous-continent de l'Asie du Sud déployaient de grands efforts pour développer la coopération entre eux et contribuer ainsi à la stabilité et à la paix dans la région.

Questions économiques

38. Les chefs de gouvernement ont passé en revue les événements survenus dans l'économie mondiale depuis leur réunion précédente, à Londres, en 1977 et ont noté avec une profonde inquiétude une détérioration de la situation. La poursuite de cette tendance poserait de graves problèmes à tous les pays. Les perspectives d'avenir des pays en développement, en particulier des plus pauvres d'entre eux, étaient particulièrement sombres et il existait un réel danger, à moins que des mesures correctives ne soient prises d'urgence, de voir s'élargir encore les disparités existantes au niveau du revenu et de la richesse entre pays riches et pays pauvres. Les chefs de gouvernement ont constaté qu'une grande partie de la population mondiale continuait à vivre dans une misère intolérable et avait peu d'espoir de connaître un avenir meilleur. Ils ont reconnu que la persistance de cette immense pauvreté rendait encore plus urgente l'instauration d'un ordre économique plus rationnel et plus équitable. Ils ont réaffirmé leur volonté d'assurer la réalisation des changements structurels et l'adoption des politiques nécessaires pour améliorer la croissance économique afin de réduire la pauvreté et de relever les niveaux de vie.

39. Les chefs de gouvernement ont noté le degré croissant d'interdépendance dans le système économique mondial, dont le bon fonctionnement ne serait assuré que par une répartition rationnelle des ressources mondiales auxquelles tous les pays devaient avoir également accès. Il fallait pour cela que tous acceptent les changements structurels nécessaires et que les gouvernements adoptent des politiques qui permettraient non seulement de réaliser ces changements mais aussi d'améliorer les perspectives de croissance économique globale, de juguler l'inflation et d'assurer une meilleure utilisation des ressources humaines et matérielles. Il était particulièrement urgent pour les pays en développement d'atteindre des taux de croissance plus élevés.

40. Les chefs de gouvernement ont noté que depuis 1973 on avait assisté à un ralentissement de la croissance de l'activité économique mondiale et du commerce international par rapport aux 25 années précédentes. Selon des évaluations récentes effectuées par des organisations internationales au sujet des perspectives à moyen terme, il fallait s'attendre à ce que la croissance reste lente, voire à ce que ses perspectives se détériorent.

41. Les chefs de gouvernement ont estimé que la lenteur persistante de la croissance de l'économie mondiale limiterait encore les possibilités de réduire la pauvreté et d'élever les niveaux de vie dans les pays en développement. La poursuite de cette tendance serait également contraire aux intérêts économiques des pays développés et pourrait avoir des effets préjudiciables sur les structures économiques, sociales et politiques de tous les pays. Dans ces conditions, des initiatives plus hardies et une nouvelle approche s'imposaient dans la formulation des politiques et il fallait mieux faire comprendre à l'opinion publique la nécessité de changements dans les pays qui participent au système international interdépendant. Afin que le processus de prise des décisions soit mieux adapté, il fallait assurer une meilleure information et une participation plus active au niveau politique le plus élevé.

42. Dans ce contexte, les chefs de gouvernement ont demandé au Secrétaire général de faire établir une étude approfondie par un groupe de 8 à 10 experts indépendants, originaires de pays du Commonwealth et choisis dans des disciplines appropriées. Leur tâche serait de s'informer et de faire rapport sur les facteurs qui s'opposent aux changements structurels et au rétablissement soutenu de la croissance économique aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, en particulier à l'accélération de la croissance dans les pays en développement. L'étude dont l'orientation devrait être clairement définie, aurait pour objet d'évaluer l'importance relative des contraintes éventuelles, telles que les politiques protectionnistes et d'ajustement, l'inflation, les subventions à la production et à l'exportation, les fluctuations des prix des produits de base, la disponibilité et le coût des ressources énergétiques, y compris le pétrole, et les facteurs limitant les investissements, le transfert de technologie et le flux international des ressources tant publiques que privées.

43. L'étude devrait permettre de définir des mesures spécifiques au moyen desquelles les pays développés et les pays en développement, qu'ils appartiennent ou non au Commonwealth, pourraient réduire ou éliminer d'urgence ces contraintes. Les chefs de gouvernement ont reconnu que cette tâche devait retenir l'attention au plus haut niveau politique. Le groupe d'experts, qui serait réuni par le Secrétaire général après consultations avec les gouvernements des Etats membres, devrait faire rapport en temps utile pour aider les gouvernement du Commonwealth à préparer la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1980.

44. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur inquiétude quant aux graves problèmes de balance des paiements auxquels devaient faire face de nombreux pays en développement et également certains pays développés. Ils ont noté que, entre autres facteurs importants et persistants, le marché du pétrole avait été récemment le théâtre d'événements qui avaient aggravé ces problèmes. Cette situation appelait des politiques d'ajustement appropriées et même, dans de nombreux cas, une assistance d'urgence. Les chefs de gouvernement ont reconnu que la conclusion d'arrangements visant à financer ces déficits de façon ordonnée serait dans l'intérêt de tous les pays et constituait par conséquent une tâche pour la communauté internationale. Ils se sont félicités de l'accord intervenu récemment sur l'augmentation des quotes-parts des membres du FMI, les nouvelles allocations de DTS et la mise en place d'une facilité de crédit supplémentaire, puisque cet accord constituait une étape vers la réforme monétaire éminemment nécessaire. Ils se sont également félicités des possibilités d'accroissement, dans un proche avenir, du capital de la BIRD, et ils ont souligné la nécessité de surveiller de près le volume des ressources disponibles auprès des institutions internationales.

45. Les chefs de gouvernement ont pris note des nouvelles directives adoptées par le FMI en ce qui concerne les conditions régissant l'octroi de l'assistance financière. Tous les pays s'accordaient à reconnaître la nécessité de conditions raisonnables et de politiques d'ajustement appropriées, mais il était également important de tenir compte de la situation intérieure, sociale et politique de chaque pays. Ces considérations étaient essentielles pour les petits pays insulaires en développement et autres pays particulièrement désavantagés. Les chefs de gouvernement ont donc reconnu que les institutions financières internationales devaient maintenir leurs principes de fonctionnement à l'étude.

46. Les chefs de gouvernement ont examiné les effets sur les perspectives de croissance des pays développés et des pays en développement, des événements qui s'étaient produits récemment dans le domaine de l'énergie. Conscients des graves répercussions des tendances récentes sur l'économie mondiale, ils ont souligné le fait que les pays en développement n'intervenaient que pour une faible part dans la consommation mondiale de pétrole et ce essentiellement pour les besoins de l'agriculture, de l'industrie et des transports. Au cours de la discussion sur le rapport qui existe entre approvisionnement et coût de l'énergie, ils ont reconnu que les pays en développement déficitaires en matière d'énergie avaient actuellement à faire face à un problème économique particulièrement ardu. Les chefs de gouvernement ont noté que de nombreux pays avaient entrepris de grands programmes pour conserver l'énergie et réduire leur dépendance vis-à-vis des importations de pétrole. Les chefs de gouvernement ont donc lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle mette en place les mécanismes institutionnels nécessaires en vue de résoudre ce problème particulièrement important et pour que les ressources financières et technologiques indispensables soient mobilisées afin d'assurer la mise en valeur rapide des sources d'énergie tant renouvelables que non renouvelables. Les chefs de gouvernement ont estimé qu'il faudrait prendre des mesures spéciales pour aider les pays en développement déficitaires en matière d'énergie à réduire ce handicap et ses conséquences sur le développement économique.

47. Les chefs de gouvernement ont constaté que depuis leur dernière réunion les négociations commerciales multilatérales avaient été achevées et qu'un accord était intervenu au sujet des tarifs douaniers et de certaines autres barrières. Rappelant qu'à leur dernière réunion ils avaient exprimé l'espoir que les négociations procureraient des avantages importants aux pays en développement, ils ont reconnu que les résultats étaient en deçà des aspirations des pays en développement. Ils ont constaté qu'il n'y avait pas eu de progrès, ou guère, dans le domaine de la libéralisation du commerce agricole mondial et du commerce des produits tropicaux. En revanche, ils ont constaté que des progrès avaient été réalisés en ce qui concerne la libéralisation du commerce des produits industriels. Tout en regrettant que l'on ne soit pas encore parvenu à un accord sur un système de sauvegardes, les chefs de gouvernement ont exprimé l'espoir que les négociations dans ce sens aboutiraient sans retard, à la satisfaction de toutes les parties concernées. Ils ont été d'avis que les pays ne devaient pas prendre à l'égard des importations des mesures unilatérales incompatibles avec les règles établies du commerce international. Ils ont fait remarquer que le danger du protectionnisme était toujours présent et ils ont demandé aux pays de résister aux pressions protectionnistes d'où qu'elles viennent. Ils ont estimé que les efforts des pays en développement pour s'assurer un accès plus large et plus stable aux marchés des pays industrialisés s'en trouveraient encouragés, et ils ont exprimé l'espoir que tout serait mis en oeuvre dans ce sens.

48. Les chefs de gouvernement ont noté le vif mécontentement des Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) membres du Commonwealth quant au résultat des négociations pour une convention remplaçant la Convention de Lomé. Ce mécontentement résultait de nombreuses carences de la Convention de Lomé, et en particulier du malaise des pays de l'ACP exportateurs de minerais devant les

insuffisances du plan d'assistance proposé concernant les minerais et l'absence de mesures destinées à résoudre le problème urgent de l'instabilité des recettes d'exportation dans ce domaine.

49. Les chefs de gouvernement ont passé en revue les faits nouveaux du dialogue Nord-Sud, en particulier les résultats de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), tenue à Manille. Ils se sont montrés déçus par la lenteur des progrès en vue d'une coopération internationale plus efficace dans les domaines du commerce et des finances et préoccupés par le rythme ralenti des récentes négociations internationales concernant les mesures spécifiques à prendre en vue de l'instauration d'un nouvel ordre international dont tous les pays pourraient bénéficier. Les chefs de gouvernement ont reconnu cependant que l'accord concernant les éléments de base du Fonds commun constituait un indice de progrès. Ils s'en sont félicités et ont noté avec satisfaction la contribution apportée par le Commonwealth pour le rapprochement des points de vue concernant le Fonds commun, à la suite des initiatives décidées à leur précédente réunion. Ils ont insisté sur l'importance de parvenir au plus tôt à des arrangements définitifs pour la création du Fonds comme prévu, y compris les annonces pour le deuxième guichet. Ils ont insisté sur la nécessité d'accélérer la mise en place d'accords internationaux efficaces sur les produits de base, en ce qui concerne les produits présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement, de stabiliser les prix des produits de base, et d'atteindre les objectifs fixés pour le Fonds commun. Ils ont reconnu la nécessité de mettre en place dans le cadre du Commonwealth des mécanismes efficaces de consultations entre producteurs.

50. Les chefs de gouvernement ont noté que le rapport final de l'équipe de spécialistes de l'industrie avait été achevé et examiné lors d'une réunion des ministres du Commonwealth consacrée à la coopération industrielle et tenue à Bangalore en mars 1979. Ils ont reconnu qu'une industrialisation bien conçue était un élément essentiel de la stratégie du développement et que des mesures internationales devaient appuyer et renforcer les politiques destinées à accélérer le rythme d'industrialisation des pays en développement. A cet égard, les chefs de gouvernement ont souscrit au programme d'action du Commonwealth arrêté lors de la réunion des ministres du Commonwealth. Ils ont approuvé la création d'une unité de développement industriel au sein du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique et l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 5 millions de livres sterling proposée pour la période initiale de trois ans, et ils ont prié le Secrétaire général de procéder à la création de cette unité dont les fonctions et les ressources en personnel seraient celles qu'il avait proposées.

51. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur préoccupation en ce qui concerne la sécurité alimentaire mondiale. Ils ont décidé qu'une réunion des ministres de l'agriculture et de l'alimentation du Commonwealth aurait lieu avant ou pendant la prochaine réunion du Conseil de la FAO. Il serait souhaitable d'étudier, au cours de cette réunion, certaines questions essentielles, telles la sécurité, la production et la distribution alimentaires, ainsi que le transfert de technologie pour la fabrication de facteurs de la production agricole. Pour faciliter les débats lors de cette prochaine réunion ministérielle, le Secrétariat a été prié d'établir une étude sur ces thèmes.

52. Les pays développés du Commonwealth ont reconnu qu'il était important d'accroître et de consolider les courants d'assistance, de financement et d'investissement en faveur des pays en développement. Les chefs de gouvernement ont exprimé leur profonde inquiétude devant le ralentissement de l'aide publique au développement par rapport au revenu national, étant donné l'objectif de 0,7 p. 100 qui avait été convenu au plan international. Ils ont lancé un appel pour que soient améliorées les modalités et conditions de l'assistance, en particulier pour les pays pauvres. A cet égard, ils ont noté avec satisfaction les efforts entrepris par certains pays donateurs importants du Commonwealth en ce qui concerne les modalités de leur assistance aux pays en développement.

53. Les chefs de gouvernement se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'examiner pour la première fois les difficultés particulières qui assaillaient un nombre croissant de petits pays membres, en particulier les pays insulaires en développement et certains autres pays membres particulièrement désavantagés. Ils ont estimé que des mesures spéciales de soutien s'imposaient pour compenser les difficultés dues à une superficie réduite, à l'isolement et à la pénurie de ressources, qui limitaient sérieusement la capacité de ces pays à atteindre leurs objectifs de développement ou à satisfaire leurs intérêts nationaux dans un contexte international plus large. Ils ont constaté en particulier que les petits Etats insulaires avaient de plus en plus besoin d'une assistance spécialisée qui leur permette de profiter effectivement des ressources dont ils disposaient dans leurs zones économiques exclusives des 200 milles. Afin que l'exploitation de ces ressources soit facilitée, les chefs de gouvernement ont manifesté l'espoir que la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer terminerait ses travaux dans les meilleurs délais et que les décisions prises refléteraient de façon équilibrée les intérêts de tous les pays.

54. Les chefs de gouvernement ont examiné un mémorandum du Secrétaire général dans lequel étaient analysés les problèmes des pays insulaires en développement et autres pays particulièrement désavantagés, et dans lequel était proposée une large gamme de mesures destinées à compléter l'assistance bilatérale et multilatérale existante en faveur de ces pays. Les chefs de gouvernement ont considéré que ce mémorandum fournissait une base constructive pour des décisions pratiques. Ils ont demandé au Secrétaire général de poursuivre le programme d'action recommandé pour le Secrétariat, dans la mesure des ressources disponibles et à la demande des pays bénéficiaires d'aide, et ils ont prié les gouvernements membres de veiller à l'application des mesures recommandées. Les chefs de gouvernement ont estimé que le Commonwealth pouvait ainsi répondre à la fois au niveau multilatéral et au niveau bilatéral aux besoins particuliers des petits pays membres et des pays membres particulièrement désavantagés. Ils ont prié le Secrétaire général, qui agirait en étroite consultation avec les pays concernés, de réunir selon que de besoin un comité chargé de faire des recommandations concernant des programmes d'assistance supplémentaires ou améliorés à soumettre aux gouvernements du Commonwealth.

55. Les chefs de gouvernement se sont à nouveau déclarés convaincus de la valeur de la coopération régionale comme moyen de promouvoir une croissance et un développement accélérés. Ils ont pris note de l'active participation des pays du Commonwealth à un grand nombre d'associations régionales sur les cinq continents et ils ont décidé que le Secrétariat devait continuer à soutenir les efforts destinés à susciter ou à renforcer la coopération régionale et interrégionale. Reconnaissant que les consultations du Commonwealth au niveau régional pouvaient fortement contribuer à renforcer la coopération dans les domaines qui intéressaient le Commonwealth et à promouvoir les objectifs du Commonwealth, les chefs de gouvernement ont exprimé leur satisfaction devant les résultats de la première réunion des chefs de gouvernement de la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Sydney en février 1978. Ils ont apprécié les initiatives résultant de la réunion de Sydney et ils ont exprimé l'espoir que les activités des groupes consultatifs et des groupes de travail qui avaient été créés contribueraient au succès de la prochaine réunion régionale des chefs de gouvernement qui se tiendrait à New Delhi en 1980.

Fonds du Commonwealth pour la coopération technique

56. Les chefs de gouvernement ont tenu à manifester leur satisfaction au sujet des travaux du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, et en particulier pour la façon rapide et souple avec laquelle le Fonds avait su répondre à une grande variété de demandes. Ils ont estimé que, tout en gardant une réputation de souplesse et en appliquant le principe de coût-utilité, le Fonds était une manifestation concrète des idéaux d'assistance mutuelle et de coopération fonctionnelle et, qu'il renforçait ainsi les liens multilatéraux entre pays et peuples du Commonwealth. Reconnaissant que le Fonds devait disposer de ressources accrues pour continuer à répondre aux besoins croissants des gouvernements du Commonwealth et proposer des solutions novatrices correspondant à de nouveaux besoins, notamment dans le domaine du logement, de l'urbanisation et de la protection de l'environnement, les chefs de gouvernement ont demandé à tous les membres d'étudier favorablement la possibilité d'augmenter leur participation au Fonds et ils ont accueilli avec satisfaction l'intention manifestée au cours de la réunion par un certain nombre de pays développés et en développement d'accroître de façon sensible leurs contributions.

Année internationale de l'enfant

57. Conscients du fait que leur réunion avait lieu pendant l'Année internationale de l'enfant, les chefs de gouvernement ont reconnu que le bien-être économique et social futur de tous les pays du Commonwealth dépendait dans une large mesure de la façon dont il serait répondu aux besoins et aspirations spécifiques des enfants. Ils ont estimé que toute future planification du développement devrait tenir compte de cette importante priorité.

Programme pour la jeunesse du Commonwealth

58. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé les objectifs initiaux du programme pour la jeunesse du Commonwealth et ont fait remarquer qu'il s'agissait du seul programme prévoyant une coopération intergouvernementale à grande échelle dans ce domaine. Ils ont reconnu que la nécessité de promouvoir la participation des jeunes au processus de développement était encore plus urgente qu'en 1973, lorsque le Programme avait été lancé. Il était donc préoccupant de constater que le financement inadéquat du Programme limitait sérieusement sa capacité d'aider les gouvernements du Commonwealth dans un secteur crucial de la coopération. Félicitant les trois centres régionaux pour la formation de base qu'ils offraient aux jeunes responsables et animateurs, les chefs de gouvernement ont reconnu que si le Programme ne recevait pas davantage de fonds, cet élément essentiel de ses activités serait menacé de disparition.

59. Les chefs de gouvernement ont fermement appuyé la demande du Secrétaire général tendant à ce que les contributions au Programme pour la jeunesse soient augmentées d'au moins un tiers. Ils ont estimé que les fonds mis à la disposition du Programme durant l'exercice biennal 1980-1982, devraient être portés à 1 million de livres sterling par an. A cet effet, ils ont proposé que chaque gouvernement détermine le montant minimal de sa contribution volontaire au financement du Fonds en fonction de sa quote-part au budget du secrétariat du Commonwealth et ils ont estimé que tous les gouvernements membres devraient s'efforcer d'augmenter leurs contributions afin de combler le déficit. Ils ont en outre décidé que le Commonwealth Youth Affairs Council (Conseil du Commonwealth pour les questions relatives aux jeunes) réexaminerait la gestion, le budget, la structure, ainsi que les activités présentes et futures du Programme, lors de la réunion qu'il tiendra au début de 1980.

Fondation du Commonwealth

60. Les chefs de gouvernement se sont félicités du rapport coût-utilité et du caractère novateur des travaux de la Fondation du Commonwealth tendant à susciter ou à renforcer la coopération professionnelle au sein du Commonwealth. Ils ont décidé que, sous réserve d'une révision de ses priorités, le mandat de la Fondation devrait être élargi comme l'avait recommandé le Comité consultatif chargé des liens entre le Commonwealth officiel et le Commonwealth officieux et s'étendre notamment aux domaines de la culture, de l'information, de la protection sociale et du développement rural. Les chefs de gouvernement ont estimé que pour compenser les effets érosifs de l'inflation et permettre l'élargissement envisagé des activités de la Fondation les revenus de la Fondation devraient s'élever à 1,1 million de livres sterling, mais ils ont reconnu que le chiffre effectif de ses ressources ne dépasserait probablement pas 900 000 livres sterling en 1979-1980.

Le Commonwealth officiel et le Commonwealth officieux

61. Les chefs de gouvernement ont examiné le rapport du Comité consultatif chargé des liens entre le Commonwealth officiel et le Commonwealth officieux et en ont approuvé la conclusion selon laquelle les organisations non gouvernementales constituaient une ressource trop peu utilisée. Ils ont décidé que les organismes officiels du Commonwealth, qu'ils soient nationaux, internationaux ou régionaux

devaient s'attacher à établir des échanges réguliers avec le secteur officiel. Ainsi, l'énergie et les compétences techniques des organisations non gouvernementales seraient plus efficacement canalisées vers des programmes de développement économique et social et permettraient au grand public de mieux connaître, comprendre et apprécier le Commonwealth. Au niveau national, les gouvernements devraient prendre les mesures propres à améliorer les relations avec les ONG et à faire de ces organisations les bénéficiaires ou les intermédiaires de l'assistance fournie par les gouvernements. Les chefs de gouvernement ont prié le Secrétaire général d'encourager les organes consultatifs du Commonwealth chargés de questions techniques ou professionnelles à inviter à leurs réunions des représentants des ONG en qualité d'observateurs.

Les femmes et le développement

62. Les chefs de gouvernement ont rappelé qu'en application de la décision prise en 1977 à leur réunion de Londres, le Secrétaire général avait passé en revue tous les programmes du Secrétariat afin de s'assurer que ces programmes contenaient des dispositions favorisant la participation des femmes à la fois en qualité de participants et de bénéficiaires.

63. Les chefs de gouvernement ont également noté que selon cette étude, il y avait lieu de faire participer davantage les femmes aux programmes du Secrétariat et que ces programmes devaient être plus en rapport avec les besoins des femmes. Ils ont reconnu que pour réaliser des progrès rapides et sensibles dans ce domaine, il fallait qu'au sein du Secrétariat un service central aide le Secrétaire général à répondre aux besoins et aux priorités des gouvernements et le Secrétariat à planifier ces programmes, afin de tenir pleinement compte des besoins des femmes. Ils ont par conséquent décidé qu'un conseiller serait nommé auprès du Secrétaire général et que ce conseiller disposerait de tout le personnel nécessaire et serait chargé de la coordination et de la supervision des mesures prises dans ce domaine.

64. Toutefois, les chefs de gouvernement ont reconnu que les progrès réalisés dans ce domaine dépendraient en grande partie des politiques adoptées par les gouvernements membres. Il fallait notamment encourager les gouvernements à s'assurer que les femmes participent pleinement aux activités et aux programmes de formation financés par le Secrétariat et à accorder, en matière d'assistance, la priorité voulue aux projets de développement qui profitaient directement aux femmes.

Commission du Commonwealth pour les droits de l'homme

65. Les chefs de gouvernement ont réaffirmé l'importance que les gouvernements du Commonwealth attachent au respect des droits de l'homme, comme ils l'avaient déjà proclamé dans la Déclaration de Singapour et dans d'autres instruments internationaux, et ils se sont félicités en principe de l'initiative du Gouvernement gambien visant à créer une commission du Commonwealth pour les droits de l'homme. Ils ont décidé que le Secrétaire général devrait prier les gouvernements de lui communiquer avant la prochaine réunion des ministres de la justice du Commonwealth, leurs vues à ce sujet, comme l'avaient demandé les ministres de la justice à leur réunion de Winnipeg en août 1977. Ils ont également prié le Secrétaire général de nommer un groupe de travail qualifié et représentatif afin de formuler des recommandations qui seraient examinées par les gouvernements du Commonwealth.

Institut du cinéma et de la télévision du Commonwealth

66. Les chefs de gouvernement se sont félicités en principe de la proposition du Gouvernement chypriote visant à créer un institut du cinéma et de la télévision du Commonwealth, qui serait un organisme non gouvernemental. Ils ont invité le Secrétaire général à entreprendre, en collaboration avec les organismes compétents du Commonwealth, une étude de faisabilité détaillée de cette proposition et de faire rapport à ce sujet aux gouvernements du Commonwealth, si possible dans un délai d'un an.

Communication et moyens d'information dans le Commonwealth

67. Les chefs de gouvernement ont approuvé la création d'un comité restreint chargé de déterminer les besoins les plus urgents dans le domaine de la communication et des moyens d'information, particulièrement les besoins des pays en développement; cette étude servirait de base à l'identification des priorités nationales et régionales des pays du Commonwealth dans ce domaine et à l'adoption de mesures appropriées de coopération technique en vue de résoudre ces problèmes. Ils ont demandé au Secrétaire général de déterminer la composition du comité restreint en consultation avec les gouvernements du Commonwealth et en tenant compte de la nécessité d'y faire figurer des représentants de tous les courants d'opinion du Commonwealth. Le Comité pourrait être composé non seulement de représentants des gouvernements du Commonwealth, mais également de représentants d'organisations non gouvernementales compétentes du Commonwealth.

68. Les chefs de gouvernement ont reconnu l'intérêt d'accroître les échanges d'information entre les pays du Commonwealth et ont proposé que ces échanges soient coordonnés par le Secrétariat, en consultation avec la Fondation du Commonwealth et les gouvernements intéressés, et sur la base de contributions volontaires.

Rapport du Secrétaire général

69. Les chefs de gouvernement ont approuvé le septième rapport du Secrétaire général et noté avec satisfaction les progrès accomplis dans divers domaines des activités du Commonwealth depuis leur dernière réunion.

Prochaine réunion

70. Les chefs de gouvernement ont accepté avec plaisir l'invitation qui leur avait été adressée par le Gouvernement australien de tenir leur prochaine réunion en Australie en 1981.

DECLARATION DE LUSAKA DES PAYS DU COMMONWEALTH SUR LE RACISME ET LES
PREJUGES RACIAUX

Nous, Chefs de gouvernement du Commonwealth, rappelant la Déclaration des principes du Commonwealth, faite à Singapour le 22 janvier 1971, et la Déclaration sur l'apartheid dans les sports, publiée à Londres le 15 juin 1977, avons décidé de proclamer notre désir d'agir tant conjointement que séparément en vue de l'élimination de toutes les formes de racisme et de tous les préjugés raciaux.

Le Commonwealth est une institution qui se consacre à la promotion de la compréhension internationale et de la paix mondiale et à la réalisation de l'égalité des droits pour tous les citoyens, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de croyance ou de conviction politique, et qui est dévouée à la cause de l'élimination du fléau dangereux que constituent le racisme et les préjugés raciaux.

C'est pourquoi nous proclamons la présente Déclaration de Lusaka des pays du Commonwealth sur le racisme et les préjugés raciaux.

Unis dans notre désir de débarrasser le monde du fléau du racisme et des préjugés raciaux, nous proclamons notre foi en la dignité et la valeur inhérente à la personne humaine et déclarons que :

- i) Les peuples du Commonwealth ont le droit de vivre librement, dans la dignité et l'égalité, sans distinction ou restriction aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique;
- ii) Bien que chacun soit libre d'avoir une culture et des coutumes différentes, ces différences ne justifient pas la perpétuation de préjugés raciaux ou de pratiques discriminatoires;
- iii) Toute personne a droit à l'égalité devant la loi et à un traitement égal devant les tribunaux conformément à la loi;
- iv) Toute personne a le droit d'avoir accès à des voies de recours et de bénéficier de moyens de protection efficaces contre toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique.

Nous considérons comme inhumaine et intolérable et rejetons toute politique visant à perpétuer l'apartheid, la ségrégation raciale ou toute autre politique fondée sur une théorie selon laquelle certains groupes raciaux seraient ou pourraient du fait même de leur race être supérieurs ou inférieurs à d'autres.

Nous réaffirmons qu'il est du devoir de tous les peuples du Commonwealth d'agir conjointement en vue de l'élimination définitive de la politique infâme de l'apartheid que toute la communauté internationale considère comme un crime contre la conscience et la dignité humaines et dont l'existence même est un affront à l'humanité tout entière.

Nous estimons que chacun a le droit d'être protégé contre tous actes incitant à la haine et à la discrimination raciale, qu'ils soient commis par des particuliers, des groupes ou d'autres organisations.

Nous affirmons qu'aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique ne saurait être exercée en ce qui concerne l'attribution ou l'exercice du droit de vote; dans le domaine des droits civils ou de l'accès à la citoyenneté; ou dans les domaines économique, social ou culturel, en particulier l'enseignement, la santé, la vie professionnelle, le logement, la sécurité sociale et la vie culturelle.

Nous attachons une importance particulière aux efforts en vue d'assurer la protection des enfants contre les pratiques qui peuvent engendrer le racisme ou les préjugés raciaux. Les enfants ont le droit d'être élevés et éduqués dans un esprit de tolérance et de compréhension afin de pouvoir contribuer pleinement à l'édification de sociétés futures fondées sur la justice et l'amitié.

Nous estimons que les groupes sociaux qui sont peut-être particulièrement défavorisés en raison d'un reste de racisme manifesté à leur égard ont le droit de bénéficier de toutes les sauvegardes prévues par la loi. Nous reconnaissons qu'étant donné l'histoire du Commonwealth et la diversité des pays qui le composent, il faudrait accorder une attention particulière aux problèmes des minorités autochtones. Nous reconnaissons qu'il faudrait se pencher également avec la même attention sur les problèmes des immigrants, des travailleurs migrants et des réfugiés.

Nous convenons qu'il faudrait parfois dans certaines circonstances adopter des mesures spéciales pour promouvoir le développement des groupes défavorisés de la société. Nous reconnaissons que les effets du colonialisme ou du racisme par le passé peuvent rendre nécessaire l'adoption de dispositions particulières en vue du progrès social et économique des populations autochtones.

Fidèles aux principes de liberté et d'égalité qui caractérisent notre association, nous nous engageons solennellement à agir conjointement en vue de l'élimination du racisme et des préjugés raciaux. Cette tâche, que nous considérons comme un devoir, implique l'acceptation du principe selon lequel l'adoption de mesures positives est parfois nécessaire pour promouvoir l'élimination du racisme, notamment la fourniture d'une assistance à ceux qui luttent pour mettre fin à cette pratique discriminatoire à l'égard d'eux-mêmes et de la collectivité.

Conscients du fait que la législation seule ne peut éliminer le racisme et les préjugés raciaux, nous affirmons la nécessité de mettre au point des politiques d'information et d'éducation du public visant à promouvoir la compréhension, la tolérance, le respect et l'amitié entre les peuples et les groupes raciaux.

Nous sommes particulièrement conscients du fait que les médias peuvent contribuer de façon importante à promouvoir les droits de l'homme et à éliminer le racisme et les préjugés raciaux en supprimant l'ignorance et les malentendus entre les peuples et en appelant l'attention sur les fléaux qui accablent l'humanité. Nous affirmons qu'il importe de présenter sincèrement les faits afin que le public soit bien informé des dangers présentés par le racisme et les préjugés raciaux.

Conformément aux principes établis du droit international et notamment aux dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, nous affirmons que toute personne a le droit à tout moment et partout de bénéficier de la protection nécessaire pour jouir de son droit à ne pas être en butte au racisme et aux préjugés raciaux.

Nous sommes convaincus que l'existence dans le monde de l'apartheid et de la discrimination raciale est un sujet de préoccupation pour tous les êtres humains. Nous nous reconnaissons l'obligation d'oeuvrer conjointement à l'élimination totale de l'apartheid et de la discrimination raciale.

Nous prenons note du fait que le racisme et les préjugés raciaux, où qu'ils apparaissent, sont des facteurs qui contribuent considérablement à accroître la tension entre les nations et à entraver ainsi le progrès et le développement pacifiques des peuples. Nous estimons que l'élimination du racisme doit être un objectif prioritaire et crucial de tous les gouvernements du Commonwealth conformément à l'engagement qu'ils ont pris de satisfaire les aspirations de leurs peuples à la paix et au bonheur.

Nous veillerons à ce que le Commonwealth, en sa qualité d'organisation internationale profondément et fondamentalement attachée aux principes de la liberté et de l'égalité, coopère avec d'autres organisations en vue de réaliser ces principes. Le Commonwealth devrait en particulier s'efforcer de coordonner ses activités avec celles d'autres organisations également dévouées à la cause de la promotion et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

CHEFS DES DELEGATIONS

Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Lusaka

Australie	M. Malcolm Fraser, Premier Ministre
Bahamas	M. Lynden O Pindling, Premier Ministre
Bangladesh	Général Ziaur Rahman, Président
Barbade	M. J. M. G. M. Adams, Premier Ministre
Botswana	Sir Seretse Khama, Président
Canada	M. Joe Clark, Premier Ministre
Chypre	M. Spyros Kyprianou, Président
Dominique	M. M. A. Douglas, Ministre des finances, du commerce et de l'industrie
Fidji	Ratu Sir Kamisese Mara, Premier Ministre
Gambie	Sir Dawda Kairaba Jawara, Président
Ghana	Commandant Mensah Gbedemah, Conseil révolutionnaire des forces armées
Grenade	M. Maurice Bishop, Premier Ministre
Guyane	M. R. E. Jackson, Ministre des affaires étrangères
Iles Salomon	M. Peter Kenilorea, Premier Ministre
Inde	M. Shyam Nandan Mishra, Ministre des affaires étrangères
Jamaïque	M. Michael Manley, Premier Ministre
Kenya	M. Daniel T. arap Moi, Président
Kiribati	M. Ieremai T. Tabai, Président
Lesotho	M. C. D. Molapo, Ministre des affaires étrangères
Malaisie	M. Tengku Ahmad Rithauddeen bin Tengku Ismail, Ministre des affaires étrangères
Malawi	Ngwazi H. Kamuzu Banda, Président
Malte	M. Philip Muscat, Ministre de l'éducation
Maurice	Sir Seewoosagur Ramgoolam, Premier Ministre
Nigéria	Général Adefope, Commissaire aux affaires extérieures
Nouvelle-Zélande	M. Robert D. Muldoon, Premier Ministre
Ouganda	M. Godfrey L. Binaisa, Président du Comité exécutif national
Papouasie-Nouvelle-Guinée	M. Michael T. Somare, Premier Ministre

Royaume-Uni	Mme Margaret Thatcher, Premier Ministre
Samoa-Occidental	M. Vaovasamanaia Filipo, Ministre des finances
Seychelles	M. F. Albert René, Président
Sierra Leone	M. Siaka P. Stevens, Président
Singapour	M. Lee Kuan Yew, Premier Ministre
Sri Lanka	M. R. Premadasa, Premier Ministre
Swaziland	M. Richard Dlamini, Ministre sans portefeuille
Tanzanie	Mwalimu Julius K. Nyerere, Président
Tonga	Son Altesse royale le prince Tuipelehake, Premier Ministre
Trinité-et-Tobago	M. Eustace Seignoret, Haut Commissaire auprès du Royaume-Uni
Zambie	M. Kenneth D. Kaunda, Président
Commonwealth Secrétaire général	M. Shridath S. Ramphal
